

ARRETE DU MAIRE FIXANT LES TARIFS APPLICABLES A LA LOCATION DE SALLES MUNICIPALES ET DE MATERIEL

Le Maire,

Vu l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date 26 mai 2020, donnant délégation au Maire pour fixer les droits et tarifs perçus au profit de la commune,

Vu l'avis favorable émis par la commission Affaires Générales lors de sa séance du 4 décembre 2024,

ARRETE:

Article ler : Les tarifs applicables à la location de salles municipales et de matériel sont fixés, à compter du présent arrêté selon le tableau annexé

N.B. - Le règlement de location des salles se fera par chèque lors de la réservation. Les locataires devront, en outre, déposer un chèque de caution d'un montant de 100 € et de 50 € pour la location de matériel concernant d'éventuelles dégradations.

Les employés municipaux bénéficient une fois par an d'une location gratuite du centre aéré. Ils doivent toutefois s'acquitter d'un forfait pour charges de la manière suivante :

- Du 1^{cr} mai au 30 septembre40 €
- Du 1^{er} octobre au 30 avril70 €

Celui-ci sera encaissé en cas de désistement.

Article 2: Le Directeur Général des Services de la Mairie et le trésor public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à la Préfecture du Jura.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20241210-SG-2024-AR-043-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2024

Publication: 11/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



CHAMPAGNOLE, le 10 DEC. 2024

Coeur du Justa

Guy SAILLARD



TARIFS APPLICABLES A LA LOCATION DE SALLES MUNICIPALES

	2025
CENTRE AERE	
<u>Tarif journée</u>	
Bâtiment B	95.00
Majoration utilisateur extérieur	45.00
forfait pour charges	60.00
Tarif Week End et jours fériés	
Bâtiment B	165.00
Majoration utilisateur extérieur	45.00
forfait pour charges	85.00
REX	
Association champagnolaise	160.00
Organisme non Champagnolais	270.00
Association champagnolaise	
A.G., pour Associations Champagnolaises, Congres, Auditions	gratuit
Répétitions groupes musicaux locaux - forfait annuel	50.00
SALLE DES LOUAITAUX	
(par manifestation)	280.00
ESPACE ASSOCIATIF	
Salle n°14	
Salle n°12	80.00
Salle n° 6	
A.G., pour Associations Champagnolaises, Congres, Auditions	
Forfait minimum pour charges	55.00
CITE JAVEL	
Salle Françoise Dolto	80.00
Forfait minimum pour charges	55.00



TARIFS APPLICABLES A LA LOCATION DE MATERIEL

	2025
LOCATION PODIUM	
le m2	
gradins (composés de 4 éléments)	5.00
par élément	75.00
par element	
LOCATION MARABOUT	-
2 jours comprenant montage et démontage	
par les services municipaux	
(mise à disposition à titre gracieux pour les	
associations, sous réserve que l'installation	200.00
soit réalisée sur le territoire de la commune	
et en fonction des disponibilités	
2 jours montage et livraisons : communes extérieures	650.00
CHAISES POUR PERSONNES	
EXTERIEURES	
par chaise	0.70
CRILLES DISVIDENTIAL	
GRILLES D'EXPOSITION	3.50
par grille	
TABLES	2.50
par table	
BANCS	÷
par banc	1.20
	1.20
VIDEOPROJECTEUR	20.00
PERTE DE TROUSSEAU DE CLES /BADGE	80.00
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur	
039-213900970-20241210-SG-2024-AR-043-AI	
Accusé certifié exécutoire	
Réception par le préfet : 10/12/2024 Publication : 11/12/2024	
Pour l'autorité compétente par délégation	